SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 16–19 novembre 2004)

BUDGET DE L'EXERCICE 2005

(Document présenté par le Secrétariat général)

INTRODUCTION

1. Le présent document donne un aperçu du projet de budget de l'exercice 2005, qui sera présenté aux États et Territoires membres de la CPS pour examen et approbation.

2. Ce document budgétaire sera plus facile à comprendre après la lecture du document traitant du retrait du Royaume-Uni de la Communauté du Pacifique (CRGA 34, document 11). Le Secrétariat général a consulté amplement les pays membres de la Communauté du Pacifique pour essayer de voir avec eux comment on pourrait réussir à résoudre le déficit budgétaire qui pourrait résulter de la diminution des contributions statutaires. Les premières indications qu'il a reçues à l'appui du maintien à leur niveau général des contributions statutaires dans le budget 2005 lui ont permis d'établir le budget en conséquence. Le retrait du Royaume-Uni sera toutefois débattu à la session de novembre du CRGA, et le budget de l'exercice 2005 repose sur l'hypothèse déterminante que la proposition du Secrétariat général sera acceptée officiellement.

3. Les prévisions budgétaires initiales laissaient présager un déficit d'exploitation du budget ordinaire d'environ 242 000 UCOM. Ce déficit n'avait pas de relation avec le départ du Royaume-Uni et s'ajoutait aux conséquences de ce départ ; toutefois, le Secrétariat général est parvenu à combler ce déficit au moyen de plusieurs mesures propres à augmenter la rentabilité de l'Organisation. Tel qu'il est proposé, le budget de l'exercice 2005 est aujourd'hui équilibré.

4. La nouvelle présentation du budget a été conçue pour la première fois pour le budget de l'exercice 2003 et améliorée pour le budget de l'exercice 2004. Elle a été si bien accueillie que le Secrétariat général a décidé de la conserver. Le document budgétaire continue donc d'indiquer les objectifs stratégiques, les résultats escomptés et les principaux indicateurs de résultats, ainsi que leurs liens avec les ressources disponibles. En ce qui concerne les programmes sectoriels de la CPS, ceux-ci ont tous leur origine dans les divers plans stratégiques des sections.

5. Le budget total de la CPS pour 2005 s'élève à 30 029 119 UCOM, dont 8 728 559 UCOM correspondent au budget ordinaire et 21 300 560 UCOM correspondent aux contributions non statutaires. Ce montant est de 13,7 % inférieur à celui du budget rectificatif de l'exercice 2004, principalement en raison de l'achèvement cette année de grands projets, ou de l'approche de leur échéance.

6. Le budget ordinaire de la CPS représente environ 29 % du budget total.

7. Plus des deux tiers du budget annuel proviennent des contributions non statutaires, lesquelles ont régulièrement augmenté au cours des dernières années et devraient à présent diminuer pour le prochain exercice. Ces financements extrabudgétaires se maintiendront encore à un niveau confortable de plus de 21 millions d'UCOM.

8. Le budget administratif représente 9,6 % du budget total, ce qui est encore mieux que l'objectif que nous nous étions fixé de 10 %.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CPS

9. La santé financière de la CPS est saine, ainsi que le montrent les états financiers vérifiés à la fin de l'exercice 2003, bien que le montant des arriérés de contributions statutaires continue de préoccuper.

10. À la fin de l'exercice 2003, le niveau de nos divers comptes de réserve et de notre actif total était très bon. Le total de nos actifs était estimé à 49 millions d'UCOM, dont 28,8 millions d'UCOM étaient représentés par la valeur en capital de nos actifs immobilisés (terrains, bâtiments et équipements).

11. Le tableau ci-dessous indique les montants du fonds de réserve générale, des fonds particuliers et des fonds spéciaux, au 31 décembre 2003.

Fonds et réserves	**État au 31 décembre 2003 (en UCOM)**
Fonds de réserve générale	749 626
Fonds particuliers :	
Évacuation sanitaire	100 000
Amortissement des interventions techniques et machines	243 747
Petits travaux	82 496
Fluctuation de change	223 056
Provisions pour la Conférence	100 000
Fonds spéciaux :	
Économat	61 653
Gestion immobilière	98 077

12. D'une manière générale, les fonds et les réserves se maintiennent aux niveaux désirés, convenus par la Conférence. À la clôture des comptes de l'exercice 2003, nous avons pu constater la santé de la situation financière des divers comptes de réserve et des fonds, et procédé aux ajustements nécessaires sur certains comptes.

13. Nous conservons le niveau de financement du fonds de réserve générale à 600 000 UCOM, chiffre équivalant à peu près à 8 % des recettes issues des contributions statutaires et à approximativement quatre semaines de dépenses du budget ordinaire. En principe, nous reversons les sommes excédentaires dans le budget d'exploitation par la procédure budgétaire établie à cet effet, et nous nous proposons de le faire également durant l'exercice 2005.

14. À la fin 2004, nous avons mis de côté des provisions d'environ 1,5 million d'UCOM pour couvrir des frais liés aux salaires. Tout au long de l'année, nous subvenons généralement aux dépenses afférentes notamment aux congés dans les foyers et aux rapatriements au moyen d'un prélèvement sur les salaires, de 5 % pour Nouméa et de 7 % pour Suva.

15. Nos deux entreprises commerciales, Économat et Gestion immobilière, continuent d'être autosuffisantes et n'ont pas besoin d'un soutien financier de la CPS. Ces dernières années, ces deux services bien gérés ont contribué aux recettes ordinaires de la CPS par le remboursement de l'investissement immobilier de départ et la location des locaux de la CPS.

16. Nos placements bancaires sont encore relativement importants, se chiffrant en moyenne à 7,7 millions XPF dans nos comptes d'exploitation, et à 2,1 millions d'UCOM dans la Caisse de prévoyance du personnel. Bien que ces placements soient du moins en moins productifs en raison des faibles taux d'intérêt, nous sommes en mesure de les maintenir à leur niveau actuel grâce aux paiements anticipés versés par certains de nos États ou Territoires membres et nos bailleurs de fonds.

Les arriérés de contributions statutaires

17. Nous tenons à informer les représentants des gouvernements et administrations sur les développements qui ont suivi les débats tenus lors du CRGA et de la Conférence l'année dernière à propos des arriérés de contributions statutaires de certains États membres.

18. À la fin de 2003, le montant total de ces arriérés s'élevait à 865 002 UCOM, chiffre le plus élevé jamais atteint.

19. Jusqu'à ce jour, cette année, le Secrétariat général a reçu des remboursements de ces arriérés d'un montant total de 220 143 UCOM, soit environ 25 % du total des arriérés à la fin de 2003. Ce montant comprend le remboursement complet par les Îles Marshall de leurs arriérés remontant jusqu'à 2001, et des remboursements partiels de Guam et des Îles Salomon, dont les dettes remontant à fort longtemps. Les gouvernements de Guam et des Îles Salomon ont également donné l'assurance qu'ils feront des versements supplémentaires d'ici à la fin de 2004.

20. En ce qui concerne Nauru, le Secrétariat général était convenu avec les vérificateurs des comptes de la nécessité de faire une provision pour créance douteuse dans les comptes de 2003, considérant les graves difficultés financières que traverse ce pays et le risque de non-paiement des arriérés. Le Secrétariat général estime que, compte tenu de la situation de Nauru, situation confirmée dans des rapports récents, il est prudent de traiter sa dette au titre de ses contributions statutaires comme une exception à la politique de la CPS en matière de provision pour créance douteuse.

21. La provision faite pour Nauru, qui se montait à 150 782 UCOM, a entraîné une diminution des réserves générales. Malgré tout, le niveau des réserves générales dépassait encore le minimum convenu souhaitable d'environ 150 000 UCOM à la fin de 2003.

22. Les vérificateurs des comptes recommandent que la Direction continue de s'efforcer activement de recouvrer les sommes dues et envisage d'adopter une politique comptable permettant de couvrir tous les arriérés de contributions sur une période déterminée . Nous convenons, bien entendu, qu'il faut considérer comme une priorité le recouvrement des encours de la dette, mais nous continuons de penser qu'il n'est nécessaire de faire une provision pour créance douteuse que lorsque le risque existe que les débiteurs n'acquittent pas leur dette. Comme nous l'avons répété à la session du CRGA de l'année dernière, c'est un problème de temps plus que d'échec du recouvrement, ainsi que le prouvent les paiements effectués cette année par les Îles Marshall, Guam et les Îles Salomon.

23. Tout au long de l'année, le Secrétariat général n'a cessé d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils honorent leurs dettes et payent leurs arriérés, en particulier lorsqu'ils remontent à plusieurs années. Une lettre type a été envoyée au début de l'année à chaque membre au sujet de sa contribution. Cette lettre a été suivie de nombreux rappels aux pays ayant des impayés. Les membres de la Direction de la CPS ont également évoqué cette question auprès des autorités compétentes lorsqu'ils se sont rendus dans les pays, et ils ont reçu des gouvernements des assurances qu'ils régleraient leurs arriérés de paiement.

Le budget de l'exercice 2005

24. Le budget présente plusieurs éléments qui demandent une mention particulière dans ces remarques introductives.

25. Les dépenses de personnel correspondent à plus de 55 % du budget total. Nous avons vu cette année les effectifs augmenter en raison du lancement de nouveaux projets. En septembre 2004, l'Organisation comptait au total 290 employés, dont 166 en poste à Nouméa et 124 gérés depuis Suva. Il faut s'attendre à ce que ces effectifs atteignent la barre des 300 employés d'ici à la fin de l'année, en raison de l'extension à quatre nouveaux pays ACP de la région des projets financés par la Commission européenne, intéressant l'agriculture et la pêche. Nous observons que l'augmentation des effectifs concerne davantage des projets à court terme par nature que les sections et ou des services de soutien.

26. Autre facteur influant sur les dépenses de personnel de la CPS: la mise en application du nouveau barème de rémunération du CORP. L'une des principales conclusions de l'examen des conditions d'emploi effectué au début de cette année par le groupe de travail du CORP, a été la confirmation d'une augmentation générale de la rémunération des cadres professionnels d'un pourcentage uniforme de 5 %, laquelle avait été approuvée sous la forme d'une prime exceptionnelle à verser en 2004 et déjà inscrite au budget de l'exercice 2004. On note encore d'autres changements dans les conditions d'emploi sans rapport avec les traitements, mais leur prise en compte n'a aucune répercussion sur les dépenses. Le Secrétariat général sera donc en mesure de financer l'application du nouveau système du CORP à partir des ressources existantes.

27. Un autre facteur de caractère financier, lié aux dépenses de personnel consiste dans les fluctuations des taux de change utilisés pour la détermination des traitements des cadres professionnels. Le DTS a été relativement stable l'année passée, comparé au franc Pacifique et au dollar fidjien, les monnaies utilisées pour le paiement du personnel de la CPS. Selon la tendance actuelle, les traitements des cadres professionnels devraient, en 2005, être inférieurs d'environ 2 % à ceux de 2004 à la suite de l'affaiblissement du DTS par rapport au franc CFP. Notre budget pour 2005 tient compte de cette baisse.

28. Le nouveau système de gestion du travail du personnel employé par la CPS mérite aussi une mention. Il permet de récompenser le personnel qui s'est distingué par son bon travail par une prime qui est fixée suivant une certaine fourchette fixée en fonction des disponibilités financières de l'Organisation. D'autres organisations du CORP accordent des augmentations de salaire qui sont permanentes et cumulatives, tandis que la CPS emploie un système de gratification annuelle tenant compte de la capacité de l'Organisation de payer ces primes.

Le Budget ordinaire

29. Ainsi qu'il l'a été mentionné plus haut, le budget ordinaire de 2005 a été établi sur la base de la proposition du Secrétariat général visant à compenser le manque à gagner imputable au retrait du Royaume-Uni. Le budget de 2005 ne tient pas compte du « déficit structurel » associé au retrait du Royaume-Uni mais il maintient le niveau général des contributions statutaires. Il devrait ainsi nous permettre de continuer d'offrir les mêmes services à nos pays insulaires membres.

30. Dans la première mouture du budget 2005, nous projetions de créer une provision pour « déficit d'exploitation » d'environ 242 000 UCOM, résultant des facteurs contraignants influant périodiquement sur le budget, tels que la baisse des intérêts perçus sur les placements, la hausse des coûts d'exploitation et les augmentations de salaires normales.

31. Nous sommes parvenus à l'éviter lors de l'établissement du budget en prenant des mesures d'économie, dont la suppression de postes à la Section Traduction et Interprétation, à la maintenance et au Centre régional des médias, ainsi que par le partage d'agents de soutien entre sections.

32. Recettes du budget ordinaire. Les recettes prévisionnelles mentionnées dans le budget ordinaire de 2005 se montent à 8 728 559 UCOM, ce qui représente une légère augmentation de 71 530 UCOM par rapport au budget rectificatif de 2004. La majeure partie de ces recettes proviennent des contributions statutaires des membres. Les intérêts des placements, les recettes diverses et les recettes des redevances administratives devraient atteindre le même montant que dans le budget rectificatif de 2004.

33. Pour l'exercice 2005, nous portons 100 000 UCOM au compte Provision pour la Conférence, car celle-ci aura lieu l'année prochaine à Palau.

34. Nous demandons à nouveau aux représentants des gouvernements et administrations de bien vouloir approuver le virement dans le budget de "l'excédent" du Fonds de réserve général dont le plafond a été fixé à 600 000 UCOM. Cette somme excédentaire, qui se chiffre en principe à 149 626 UCOM, sera affectée à nos trois divisions techniques pour renforcer les services de leurs sections et leur permettre de pourvoir à des besoins imprévus, exprimés par les pays membres et en conformité avec les orientations approuvées.

35. Dépenses au titre du budget ordinaire. Les dépenses devraient s'élever en 2005 à 8 723 676 UCOM, ce qui représente une légère augmentation par rapport au budget rectificatif de 2004. Dans l'ensemble, nous prévoyons un excédent minime de 4 883 UCOM sur l'exercice 2005.

36. L'affectation des ressources statutaires aux départements et sections et aux services de soutien est essentiellement identique à celle de 2004 (en voir le détail à l'annexe 3 du descriptif du budget). Nous continuons de financer les postes des directeurs de section à partir du budget ordinaire.

37. Les principaux changements au poste des dépenses au titre du budget ordinaire (c'est-à-dire ceux qui sont égaux ou supérieurs à 10 % des dépenses des départements et sections) sont indiqués ci-après.

- Les dépenses du Bureau du Directeur général augmentent d'environ 35 % en raison uniquement des exigences liées à la Conférence de la Communauté du Pacifique qui aura lieu à Palau.

- Les fonds alloués au Premier Directeur général adjoint à Suva sont inférieurs en ce qui concerne des projets mineurs car la responsabilité (et le financement) de ces projets au sein de la Division Ressources terrestres reviennent à présent au nouveau Directeur de cette Division. Le Premier Directeur général adjoint continuera de superviser la réalisation de projets mineurs pris en charge depuis Suva par les Divisions Ressources marines et Ressources sociales.

- Un poste de traducteur au sein de la section Traduction et Interprétation est supprimé. Ce poste avait été créé à l'origine, il y a deux ans, pour absorber un retard dans les travaux de la Section, retard maintenant comblé.

- Au poste du Département Santé publique, nous octroyons 30 000 UCOM pour la Conférence des directeurs des services de santé qui sera organisée conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé et se tiendra au Samoa, en mars 2005.

- La forte baisse du budget du Bureau des femmes du Pacifique s'explique par le fait que la Conférence régionale sur la condition féminine qui n'a lieu que tous les trois ans a eu lieu à Fidji cette année.

- Des fonds sont alloués au Bureau de la jeunesse du Pacifique pour la tenue en 2005 de la Conférence des ministres de la jeunesse en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

- Le budget de la Section Affaires culturelles est inférieur d'environ 25 000 UCOM car les fonds octroyés cette année pour la réunion du Conseil des arts du Pacifique ne seront pas nécessaires l'année prochaine.

- On remarque une légère augmentation du financement du Centre de formation à l'éducation communautaire qui servira à couvrir une augmentation prévue des dépenses de personnel du Centre due au recrutement de son nouveau directeur.

- Du fait de la restructuration du Centre régional des medias qui prendra effet l'année prochaine, le Centre recevra un financement légèrement supérieur à celui du budget rectificatif de 2004, mais qui restera au même niveau que celui inscrit au budget approuvé.

- En ce qui concerne la Division Ressources terrestres, la ligne budgétaire créée cette année pour l'organisation de la Conférence régionale des ministres et des directeurs de l'agriculture et de la foresterie, n'aura plus lieu d'être dans le budget du prochain exercice.

Budget financé par des ressources non statutaires

37. La CPS reçoit l'essentiel de ses ressources non statutaires de pays membres qui octroient des financements au titre de leur programme d'aide régionale, l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, ainsi que de l'Union européenne, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres entités. Ces bailleurs de fonds appuient le travail des départements et sections de la CPS, qui, par nature, conduisent des actions à long terme, mais, également, des projets de durée déterminée.

38. Le budget 2005 ne contient que des lignes budgétaires correspondant à des projets pour lesquels les bailleurs ont donné des assurances de leur financement pour l'année prochaine. Nos prévisions en ce qui concerne les fonds que nous recevrons des bailleurs de fonds sont sujettes à changer, compte tenu du caractère évolutif du financement de projets. Ces changements sont généralement répercutés dans la révision du budget qui fait l'objet d'un document rectificatif durant l'exercice en cours.

39. Nous prévoyons une diminution générale du budget alimenté par des ressources non statutaires de 2005 par rapport à celui de 2004. Cela s'explique principalement par l'achèvement cette année de grands projets, en particulier du Festival des arts du Pacifique, qui a eu lieu en août à Palau, ainsi que par l'approche de l'échéance d'autres projets, comme celui financé par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme l'année prochaine.

40. Ces ressources non statutaires du budget de l'exercice 2005 se montent à 21,3 millions d'UCOM, et représentent 71 % du budget global. La diminution par rapport au budget rectificatif 2004 est d'environ 18,5 %.

Traits saillants du budget des divisions pour l'exercice 2005

41. Ce chapitre est un résumé des principaux traits saillants des budgets des divisions pour le prochain exercice.

42. Les budgets alloués aux directeurs de division au titre de la gestion de leur division et des services de soutien sont essentiellement les mêmes que ceux alloués les années précédentes, bien que le budget rectificatif de 2004 ait été plus élevé en raison de l'augmentation des fonds affectés à des projets divers, issus du report de ressources non statutaires versées aux directeurs. La ligne budgétaire créée pour le financement du nouveau poste de Directeur de la Division Ressources terrestres fait désormais partie de cette rubrique.

43. Le budget de la Section Planification, estimé à 340 500 UCOM, accuse une légère baisse en 2005. Celle-ci est due à l'achèvement en octobre 2004 du détachement d'un représentant de l'AusAID à Suva. Nous cherchons à obtenir un complément d'aide auprès de l'AusAID et de la NZAID en vue de l'augmentation de la charge de travail de la Section, liée en particulier à l'évaluation de l'Organisation.

44. Au sein de la Section Traduction et Interprétation, un poste de traducteur a été supprimé, et les ressources non statutaires accordées à la Bibliothèque cette année pour la formation seront réduites l'année prochaine. Il y a peu de changements dans les budgets des autres sections apportant un service de soutien aux divisions.

45. Le projet au titre du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme demeure le projet de plus grande envergure du Département Santé publique. Ce projet entrera dans sa deuxième phase l'année prochaine, avec un budget réduit mais encore confortable de 2,3 millions d'UCOM. Il est possible que le Fonds mondial lance un autre appel à la soumission de projets qui seront mis en concurrence, auquel les États et Territoires de la région répondront, en citant la CPS comme agent d'exécution.

46. Nos pays membres bailleurs de fonds continuent d'apporter un soutien précieux au Département Santé publique en octroyant des fonds à des projets et à des sections, en particulier en faveur de la surveillance de la santé publique, de la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres activités destinées à combattre les maladies transmissibles et non transmissibles. Nous recevons un soutien financier d'autres partenaires comme l'OMS, les Centres de lutte contre la maladie, la Banque asiatique de développement et Taiwan. Le budget global du Département Santé publique pour l'exercice de l'année prochaine est estimé à 4 778 200 UCOM.

47. Le projet concernant la santé génésique des adolescents entrant dans le cadre du Projet océanien de soutien parlementaire pour les questions de population et de développement entre dans sa nouvelle phase, en étant plus axé sur la mobilisation des appuis en faveur des questions liées à la population et au développement. Le FNUAP fournit la majorité des fonds nécessaires aux activités à mener dans neuf pays et visant à intégrer des services de santé génésique des adolescents dans les systèmes nationaux de soins de santé. Le budget de ce projet pour le prochain exercice se monte à 556 600 UCOM.

48. Le budget de la Section Statistiques se voit substantiellement augmenté grâce aux fonds alloués pour la conduite de nouveaux projets par l'AusAID et la NZAID. L'AusAID assure le financement de la poursuite du projet relatif au système PRISM, devenu une source précieuse d'informations régionales. La Section est en train de prendre en charge la mise en pratique de l'orientation de l'Organisation visant à améliorer la qualité et la portée des indicateurs de la réalisation des ODM concernant la réduction de la pauvreté et de la précarité, l'autonomisation des femmes et la santé. Le budget de la Section pour le prochain exercice financier est estimé à 884 780 UCOM.

49. La Section Démographie-Population se voit allouer un budget de 664 600 UCOM, équivalent à celui du budget rectificatif de 2004. Le FNUAP a accepté d'apporter un concours financier à la Section pour la conduite d'activités communes dans la région . Le financement de l'Agence britannique de développement international en faveur de la mise au point de SIG appliqués à la population a pris fin cette année. L'année prochaine, la Section centrera ses efforts sur l'aide à apporter aux pays pour la réalisation du prochain cycle de recensements et la poursuite de ses actions de formation à la formulation de politiques.

50. Les conclusions de l'évaluation des Sections Statistiques et Démographie-Population, faite par un cabinet-conseil extérieur, seront présentées au CRGA cette année et détermineront les futures orientations de ces deux sections.

51. Peu de changements dans les budgets de l'année prochaine du Bureau des femmes du Pacifique et du Bureau de la jeunesse du Pacifique. Ceux-ci se maintiendront au même niveau que les budgets des années précédentes. Le Bureau des femmes est financé à hauteur de 448 100 UCOM et continuera de centrer ses efforts sur le renforcement des capacités nationales en faveur de la contribution des femmes au développement.

52. Le Bureau de la jeunesse a fait l'objet d'une évaluation par un consultant extérieur cette année. Celui-ci a réaffirmé l'importance pour le Bureau d'aider les pays à mettre sur pied et à appliquer une politique nationale en faveur de la jeunesse et a fait ressortir la nécessité d'accroître l'année prochaine le nombre de formations de formateurs. Le budget prévisionnel du Bureau se monte à 253 200 UCOM. Toutefois le Bureau s'emploiera davantage à rechercher des fonds pour renforcer ses futures activités.

53. Nous prévoyons de réduire de façon substantielle le budget de la Section Affaires culturelles étant donné que les fonds qui lui ont été octroyés cette année pour le neuvième Festival des arts du Pacifique à Palau n'auront plus de raison d'être l'année prochaine. Le budget de la Section est estimé à 189 600 UCOM. La Section continuera son travail sur la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions de la culture, ainsi que sur la nomenclature et l'appréciation économique des activités culturelles, grâce au maintien du concours financier de la France et de la Nouvelle-Calédonie.

54. Le budget alloué au Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) est estimé à 384 800 UCOM, montant qui se situe à la même hauteur que celui de l'exercice en cours. Ce Centre reçoit un soutien financier de l'AusAID et de la NZAID, ainsi que du Secrétariat général du Commonwealth qui maintient son aide sous la forme de bourses d'étude. L'année prochaine, le CFEC portera son attention sur l'actualisation de son plan stratégique et sur l'élaboration de stratégies financières à mettre en œuvre. Il est probable qu'il continuera d'offrir des cours d'été, à l'image du cours de création d'entreprise qui a été lancé cette année à titre expérimental.

55. Le Centre régional des médias est essentiellement financé par le budget ordinaire, mais certains de ses projets reçoivent un soutien financier de Taiwan et des remboursements de la part des départements et sections de la CPS au titre des services qu'il leur rend. Le budget prévisionnel du Centre pour le prochain exercice est de 454 300 UCOM. La restructuration du Centre régional des médias, décidée à la suite des recommandations issues de l'évaluation du Centre par un consultant indépendant, a été reportée à l'année prochaine. Il s'agira de diviser le Centre en deux départements : Formation aux techniques audiovisuelles et Production audiovisuelle.

56. L'extension du Programme Pêche côtière qui a commencé cette année par le biais du lancement du projet sur les pêches récifales, financé par la Commission européenne, sera pleinement effective l'année prochaine. Nous prévoyons d'allouer au Programme un budget de 3 516 880 UCOM, ce qui représente une légère réduction par rapport au budget rectificatif de 2004, mais une hausse substantielle par rapport au budget approuvé. L'AusAID, la France et la NZAID continuent d'apporter un soutien financier au Programme, et la CE, la MacArthur Foundation, Taiwan et d'autres bailleurs accordent des fonds importants pour la conduite de projets. Nous nous attendons à ce que le Programme participe l'année prochaine, avec l'Agence des pêches du Forum, à la mise en œuvre du projet de prise en charge de la pêche thonière par les flottilles nationales elles-mêmes, financé par la CE, la CPS devant s'intéresser plus particulièrement à l'établissement de liens entre les opérateurs privés nationaux et les pouvoirs publics.

57. Le budget du Programme Pêche hauturière est estimé à 2 854 800 UCOM et repose essentiellement sur le soutien financier de nos membres bailleurs de fonds (Australie, France et Nouvelle-Zélande) et l'octroi de fonds à des projets, par la CE pour la recherche sur les thonidés, et par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la recherche sur les écosystèmes océaniques. Le Programme Pêche hauturière s'intéressera principalement, l'année prochaine, à la mise en œuvre du nouveau projet du FEM. L'entrée en fonction de la nouvelle Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental pourrait avoir des incidences budgétaires pour le Programme Pêche hauturière car le travail qui en découlera pour le Programme sera financé par la Commission.

58. Le Programme Affaires maritimes continue d'attirer un soutien financier en particulier de la part de nos pays membres bailleurs de fonds, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui viennent de rejoindre à cet effet les États-Unis d'Amérique. Le budget du programme devrait s'élever à 727 400 UCOM, chiffre qui accuse une baisse sensible par rapport au budget rectificatif de 2004, lequel comprenait une ligne budgétaire pour l'organisation du Forum océanien sur la mer qui a eu lieu en février, et prévoyait des fonds pour des formations ponctuelles pour les marins et sur la sécurité dans les ports. Nous cherchons actuellement à obtenir des fonds supplémentaires pour accroître l'assistance offerte par le Programme aux pays membres, destinée à aider ceux-ci à se conformer aux nouvelles règles internationales en matière de sécurité des navires et des installations portuaires.

59. Le budget prévisionnel cumulé des Départements Agriculture et Foresterie s'élève à 7 339 700 UCOM, montant inférieur à celui de l'exercice 2004. Cette diminution est due à l'approche du terme des grands projets financés par la CE qui avait été programmée. Nos pays membres bailleurs de fonds, l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande offrent un financement à long terme pour les départements de la Division ressources terrestres. Plus de la moitié du budget cumulé provient de la CE et est destinée à des projets de développement agricole. Le projet concernant les services de protection des végétaux, financé par la CE, s'achèvera l'année prochaine. Nous recevons également des fonds substantiels de l'Allemagne pour la foresterie. L'année prochaine, l'intégration des deux départements se poursuivra, conformément au nouveau plan stratégique de la Division, avec, en particulier, l'élaboration d'une stratégie de financement.

SUITE À DONNER

60. Le projet de budget de la CPS pour l'exercice 2005 est établi à partir de deux sources, les contributions statutaires qui se montent à approximativement 8,7 millions d'UCOM et des contributions non statutaires qui devraient s'élever à 21,3 millions d'UCOM. Ce budget est conforme aux indications de politique générale approuvées par la Conférence de la Communauté du Pacifique et le CRGA. Il est fondé sur les priorités exprimées par les États et Territoires membres concernant le programme de travail de l'Organisation et il affiche un léger excédent.

61. Le CRGA est invité à examiner et à approuver le budget de la CPS pour l'exercice 2005.

Le 30 septembre 2004